

NOUS CONTACTER

VOTRE AGENT GÉNÉRAL

D'ASSURANCE EXCLUSIF

AXA FRANCE

EI LECLERCQ MAXENCE

869 AV DE LA REPUBLIQUE

59700 MARCQ EN BAROEUL

03 20 74 98 98

@ agence.leclercq@axa.fr

N° ORIAS 10 054 743 (MAXENCE

LECLERCQ)

orias.fr

ETS MYEQUIVOICE
65 ALLEE DU PETIT CHATELET
APT 114
59118 WAMBRECHIES

VOS RÉFÉRENCES

Votre projet

0000022612878004

Formule
Essentielle

Émis le **06/02/2026**
Projet valable deux mois

Date d'effet : **06/02/2026**
Échéance principale : **01/02**

Votre référence Client
6094507304



VOTRE DEVIS D'ASSURANCE

Ma Protection Juridique Pro

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir consulté pour votre assurance Ma Protection Juridique Pro.

Ce devis est émis par Juridica, la société de protection juridique du groupe AXA, représentée par votre Agent Général, EI LECLERCQ MAXENCE à l'attention de MYEQUIVOICE 65 ALLEE DU PETIT CHATELET APT 114 59118 WAMBRECHIES.

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
[axa.fr](#) ou l'appli Mon AXA



Votre choix ⁽¹⁾

Vous avez opté pour la formule Essentielle.

Votre Tarif TTC : 219,46 € / an

Votre tarif annuel tient compte de vos déclarations reprises ci-après. Toute modification devra nous être précisée avant l'établissement du contrat. Ce devis est valable 2 mois, à compter du 06 février 2026, soit jusqu'au 08 avril 2026.

Mes Services au Quotidien

- Information Juridique illimitée
- Mise à disposition courriers et formulaires type personnalisables
- Recherche d'aides et subventions

Mes Indispensables

- Litiges avec mes clients
- Litiges avec mes fournisseurs
- Litiges avec mes concurrents
- Litiges avec mes salariés
- Litiges concernant mes locaux professionnels
- Litiges avec un organisme social ou une administration (hors URSSAF et Fiscal)
- Protection pénale de l'entreprise et du dirigeant
- Recouvrement de mes créances

Seuil d'intervention

- Litiges dont l'enjeu est supérieur à 465,00 € HT

Plafond de garantie

- 32 000,00 € HT / par litige avec application de plafonds spécifiques prévus aux Conditions Générales Ma Protection Juridique Pro n° 981036 A.

Attention, ce devis ne couvre pas les garanties de la formule Optimale (fiscal, URSSAF...), les montants de prise en charge doublés, et votre vie privée !

(1) Voir conditions sur axa.fr ou dans les Conditions générales

Vos déclarations de risques

Vous exercez l'activité suivante : **EDITION DE LOGICIELS APPLICATIFS**

Code NAF : **5829C**

Le chiffre d'affaires annuel concernant ces activités s'élève à **20 000,00 € hors TVA**.

Nombre maximum de personnes que vous employez : **1 personnes**

Aux questions qui vous ont été posées, vous nous avez déclaré les informations suivantes :

- ne pas avoir actuellement de situation conflictuelle pouvant mettre en jeu le contrat de protection juridique Ma Protection juridique Pro.
- ne pas avoir eu de contrat de protection juridique résilié par un assureur dans les 3 dernières années.
- ne pas avoir un autre contrat de protection juridique ou une garantie de Protection Juridique en option dans un autre contrat d'assurance vous garantissant pour les mêmes risques.

Révision

La cotisation annuelle évoluera chaque année selon les modalités définies aux articles « La cotisation » et « L'évolution de la cotisation » des Conditions générales Ma Protection Juridique Pro n° 981036A.

**Pour établir votre contrat, rien de plus simple !
Passez nous voir à l'agence ou appelez-nous !**